



L'actualité du



N° 357 du 3 mai 2019

des industries chimiques

L'agenda

**Conférence
UFR
5 et 6 juin
2019**

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

06/05-OFFICINES : Paritaire
07/05-LBM : Paritaire
07/05-CHIMIE: Paritaire
Plénière
15/05-CHIMIE : CPP Obser-
vatoire
15/05-DROGUERIE : Réu-
nion Paritaire

Droits & libertés

La revalorisation des rentes et les indemnités en capital servies aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit, est effectuée chaque année sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels publiés par l'INSEE l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées (art. L. 434-17 et L. 161-25 du code de Sécurité sociale). En application de cette

ACCIDENTS DU TRAVAIL : REVALORISATION DES RENTES ET INDEMNITÉS EN CAPITAL

règle, les rentes et indemnités sont revalorisées de 1 % au 1^{er} avril 2018 (Circ CNAM n° 8/2019 du 22 mars 2019).

Pour les accidents du travail survenus et les maladies professionnelles constatées avant le 1^{er} avril 2018, le taux de revalorisation est appliqué aux rentes en cours de service. Le seuil de rachat obligatoire des rentes passe à 232,17 € au 1^{er} avril 2019.

10 millions

c'est le montant voté par le conseil de région IDF sur proposition de sa présidente en solidarité pour rénover un édifice religieux. La moitié de cette somme suffirait pour ne plus avoir de SDF en IDF, mais ça, ça n'a jamais été proposé au vote.

1 milliard

c'est le montant recueilli en dons en moins de 72 h pour remettre en état un édifice religieux. 300 millions c'est la ligne budgétaire de l'Etat pour entretenir l'ensemble du patrimoine de la Nation, le nôtre, 22 000 édifices.

Orga & Vie syndicale

Le 52^{ème} Congrès Confédéral se tiendra du 13 au 17 mai à Dijon, en présence de 1 000 délégués désignés par les Fédérations et les Unions Départementales, qui représenteront l'ensemble des syndicats de la CGT.

Pour la FNIC-CGT, sur les 35 délégués que devait compter notre délégation, 33 ont été validés, dont 2 retraités. L'UD de l'Ain a refusé de valider notre délégué et nous a proposé un syndicat qui n'a jamais travaillé avec la Fédération et n'est jamais venu sur les initiatives en région.

52^{ÈME} CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Le deuxième est dû à un problème de santé. Les 33 délégués représentent 7 branches sur les 12 que compte la Fédération.

Plus de 40 réunions préparatoires ont eu lieu en territoires avec les syndicats de la FNIC et les délégués. Ces réunions ont été des moments d'échanges pour que chaque délégué puisse s'approprier les réflexions des syndicats sur les enjeux du 52^{ème} Congrès, que sont les 5 thèmes du document d'orientation, l'annexe statutaire, le rapport d'activité, et le rapport financier.



FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.84.21.33.00 -
http://www.fnic-cgt.fr -
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Directeur de publication : Emmanuel Lépine
Bimensuel- 1,06 €
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 1020 S 06566
Imprimé par nos soins

Actualité sociale

LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT N'A PLUS DE LIMITES

Dans le contexte d'expression de colère sociale, tout est bon pour Macron et son gouvernement pour discréditer les manifestants. Tout est bon dans le Macron, même l'utilisation du désarroi de membres des forces de l'ordre et de leurs familles.

En l'occurrence, le gouvernement n'hésite pas à mettre sur le dos des mouvements sociaux le nombre de suicides dans la police et la gendarmerie, 28 cas depuis le début de l'année. Tous sont donc reconnus d'office liés aux conditions de travail et à l'activité professionnelle. Il y a donc toute raison de se poser la question de la responsabilité de leur employeur, seul responsable de l'organisation du travail !

Bien qu'il n'existe aucun chiffre fiable, on estime entre 10 à 12 000 le nombre de suicides par an en France, dont au moins 500 (chiffre sous-estimé) seraient liés au travail : 2 suicides tous les 3 jours ! Et même s'il a lieu sur le site du travail, il est systématiquement contesté dans les autres professions.

Il n'y a aucun chiffre de suicides pour les chômeurs, les précaires, ceux dont le travail est menacé, il n'y a aucun chiffre par profession. Aucun chiffre sur les suicides liés à la misère sociale.

Lorsqu'un syndicat arrive à peu près à chiffrer le nombre de suicides après une fermeture d'entreprise, cela est passé sous silence.

La seule grande profession où il y a un chiffrage, ce sont les agriculteurs gérés par la MSA qui comptabilise plus de suicides, en volume, que dans la police.

Le malaise dans la police, provient essentiellement de l'éloignement de ce qu'on attend de la police républicaine, qui doit protéger les faibles. **Taper sur des manifestants ne fait pas partie de l'épanouissement dans le métier.**

Il est reconnu que l'utilisation d'armes de service conservées après le travail est un important critère favorisant au suicide. Or cette autorisation est récente, c'est une mesure politicienne prise « pour lutter contre le terrorisme ». Si on additionne les bavures et les suicides, comparés à l'effectivité de la mesure, il faut impérativement que les armes restent dans les commissariats.

Alors, Monsieur Macron, si les conditions de travail des forces de l'ordre vous importent réellement, répondez à l'urgence sociale et fiscale exprimée dans les revendications :

- ➡ **augmentez le SMIC, les minima sociaux, les salaires et les retraites,**
- ➡ **baissez la TVA sur les produits de première nécessité et les services,**
- ➡ **rétablissez l'ISF et mettez en place de véritables mesures de justice fiscale,**
- ➡ **développez et renforcez les services publics,**
- ➡ **arrêtez la casse de la protection sociale,**
- ➡ **abrogez les lois et réformes qui détruisent les droits et garanties des salariés,**
- ➡ **et là, vous verrez que nos forces de l'ordre auront du temps pour se reposer en famille.**

C'EST DE MESURES POLITIQUES

DONT NOUS AVONS BESOIN,

PAS DE RÉPRESSION !

RÉFORME DES RETRAITES

La nouvelle réforme des retraites n'est pas une réforme de plus des systèmes de retraite en France, elle va détruire le système par répartition et solidaire que nous connaissons. Si cette réforme passe, c'est la mise en place d'un régime de retraite à points qui nous attend.

Cette réforme c'est :

☞ Des pensions revues à la baisse : la pension de retraite ne serait plus calculée sur les 25 meilleures années, comme dans le privé aujourd'hui, ou sur les 6 derniers mois de traitement, comme dans le public actuellement, mais sur toute la carrière professionnelle. Les « moins bonnes années » (petits boulots, carrières incomplètes, temps partiel, etc.) seront prises en compte. Aujourd'hui, avec notre système, afin d'éviter une minoration du montant de la retraite, ces « moins bonnes années » sont prises en compte pour la durée de cotisation, mais sont écartées du calcul du montant de la retraite. Avec la retraite par points, ces années auront un impact catastrophique sur ce montant.

☞ Un montant instable : chaque salarié devra cumuler des points tout au long de sa carrière. Ceux-ci se transformeront en pension en fonction de la valeur du point lors du départ à la retraite. Cette valeur du point ne sera pas stable et pourra varier chaque année en fonction de la conjoncture économique ou démographique, car c'est elle qui garantira l'équilibre financier du système. De ce fait, le montant de la pension ne pourra être connu qu'au moment du départ à la retraite en fonction de la valeur du point du moment. Ceci permettra au gouvernement une baisse automatique des pensions sans réforme.

☞ Un tour de passe-passe pour retarder l'âge de départ à la retraite : nous l'avons bien compris, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose dans un régime à points. Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et les variations du point, les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard pour avoir un minimum de pension pour vivre. D'autant plus que Macron vient de promettre une nouvelle décote entre 62 et 64 ans !

☞ Des périodes de maternité, maladie, invalidité, chômage, réduits à peau de chagrin : ces périodes prises en compte dans le régime actuel, sont remises en question dans un régime à points. En clair, certaines périodes disparaîtraient, comme les 4 trimestres de majoration pour maternité. Quant aux autres, il faudra remplir des critères limitatifs, comme être en arrêt depuis au moins 30 jours pour la maladie, ce qui exclura une grande partie des bénéficiaires actuels.

☞ Le danger d'une retraite par capitalisation : le budget des retraites, quasiment équivalent à celui de l'État, échappe aujourd'hui aux marchés de la finance. Avec un régime à points, c'est terminé. La baisse des pensions va inexorablement obliger les salariés à se constituer une retraite par capitalisation avec tous les risques que cela comporte (baisse de l'action, krach boursier, détournement frauduleux...).



CERISE SUR LE GÂTEAU, CETTE RÉFORME, QUI SERA PLIÉE D'ICI FIN JUILLET, SOIT DANS 15 SEMAINES, VA INCONTESTABLEMENT REMETTRE EN CAUSE LES DÉPARTS ANTICIPÉS (CAA) DES TRAVAILLEURS POSTÉS, DANS NOS BRANCHES, LÀ OÙ ILS EXISTENT.



LA SEULE SOLUTION C'EST : **LA GRÈVE** **ET DANS LA RUE !**

Le Front populaire et citoyen du 27 avril 2019 doit donner l'envie de continuer.

Si certains étaient encore dans l'illusion d'attendre quelque chose de la conférence de presse de Macron jeudi soir, ils sont une nouvelle fois tombés de haut.

Les militants, les révoltés, qu'ils soient Gilets jaunes ou autres, n'ont eu que la confirmation de ce qu'ils disent depuis le 17 novembre :

Macron, le président des riches, écoute mais n'entends pas et ne changera pas de cap.

Toutes les revendications de justice sociale et fiscale ont été balayées d'un revers de main avec tout le mépris qu'on lui connaît.

Aucune proposition d'augmentation des salaires par le partage des richesses créées dans l'entreprise : les patrons et leurs actionnaires peuvent continuer à se goinfrer de dividendes.

La réforme des retraites présentée avec une malhonnêteté intellectuelle rarement atteinte à ce niveau de responsabilité nationale.

Oser dire, qu'il ne reculera pas l'âge légal de départ à la retraite, qui est à 62 ans, en mettant une décote qui incitera à travailler d'avantage, est le paroxysme de l'enfumage.

C'est pourquoi nous avons eu raison d'être en force, militants, Gilets jaunes, forces politiques progressistes, associations, salariés, retraités, privés d'emploi, dans la rue le 27 avril pour exiger la destruction totale du programme ultralibéral de Macron.

Un programme répondant seulement à la finance et à la destruction de notre modèle social pour lequel il a été mis en place à l'Elysée pour 5 ans. C'est certainement vrai qu'il se fout de brigner un autre mandat puisqu'il aura accompli les demandes les plus régressives attendues par le patronat depuis le Front populaire en 1936.

LE 9 MAI, TOUS EN GRÈVE ET EN LUTTE DANS NOS ENTREPRISES POUR CONTINUER CE QUE NOUS AVONS COMMENCÉ LE 27 AVRIL.

TOUT EST PRÉTEXTE, SOUS RAISON D'ÉCONOMIE POUR DÉTRUIRE NOS SERVICES PUBLICS.

Nous en revenons toujours à la même équation de devoir choisir entre un service qui réponde aux attentes et aux besoins de la population et la réduction d'une dette qui a pour cause, en grande partie, 60 %, les cadeaux fiscaux faits aux entreprises.

Nos hôpitaux, nos Ehpad, nos écoles, notre système de santé, nos infrastructures routières, les grands secteurs de l'eau et de l'énergie, etc. sont bradés aux entreprises privées qui se foutent complètement de l'obligation de service public puisqu'elles ne sont que stratégies financières.

Nous avons besoin de faire converger l'ensemble des professions et des forces progressistes pour maintenir et améliorer nos services publics et **porter notre projet de société qui, lui, ne fait aucune distinction entre Public et Privé.**

Pour l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, nos services publics, la retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour travail pénible, pour la liberté de manifester et contre les violences policières nous devons être **TOUS ENSEMBLE EN GRÈVE ET DANS LA RUE LE 9 MAI.**

N'OUBLIONS PAS LE **1^{ER} MAI, FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS** OÙ NOUS SOMMES TOUS ATTENDUS MASSIVEMENT AUX RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS NOS TERRITOIRES.

SOYONS TOUS CONVAINCUS QUE LA VICTOIRE EST POSSIBLE ET ELLE SERA AU RENDEZ-VOUS !